

# Commission inondation de bassin Artois Picardie

5 septembre 2014

---

**Candidature du Syndicat  
Mixte Canche et Affluents  
au label  
« PAPI d'intention »**



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Nord Pas-de-Calais

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

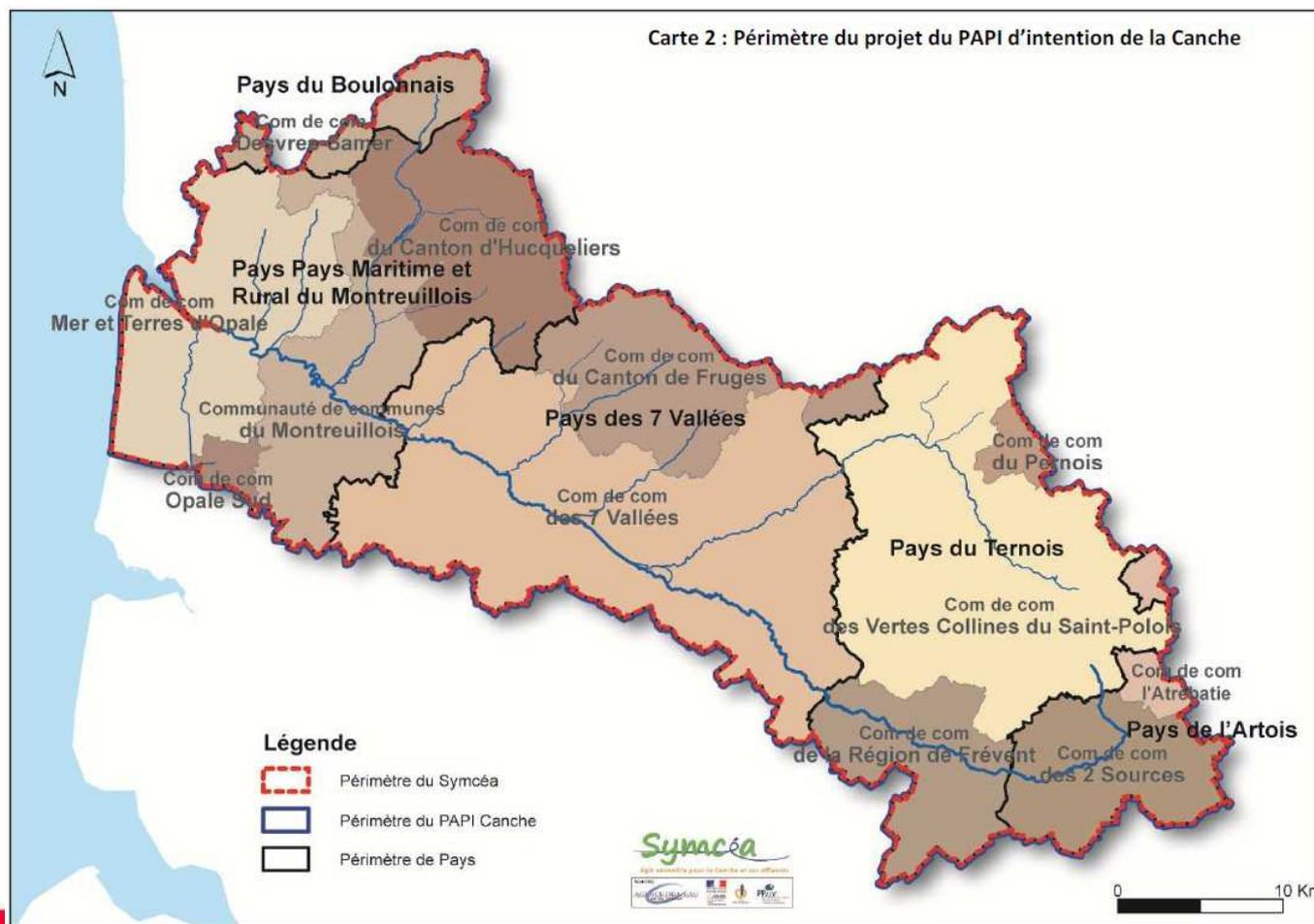
# Contexte du projet

- **PAPI d'intention** : phase de préfiguration d'un PAPI complet
- **Labellisation** au niveau national, après avis de la commission inondation du bassin Artois-Picardie.
- **Bassin versant du fleuve côtier de la Canche.**
- Territoire à dominante rural, nombre de « Cat-nat » important (communes du Montreuillois : 10 à 15 arrêtés).
- Aléa **ruissellement** et **débordement de cours d'eau**.
- Pas de Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) mais un **PPRI** approuvé le 26/11/2003, pris en compte dans le SCOT du Montreuillois, (SCOT du Ternois en cours d'élaboration).



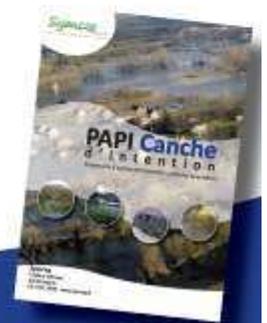
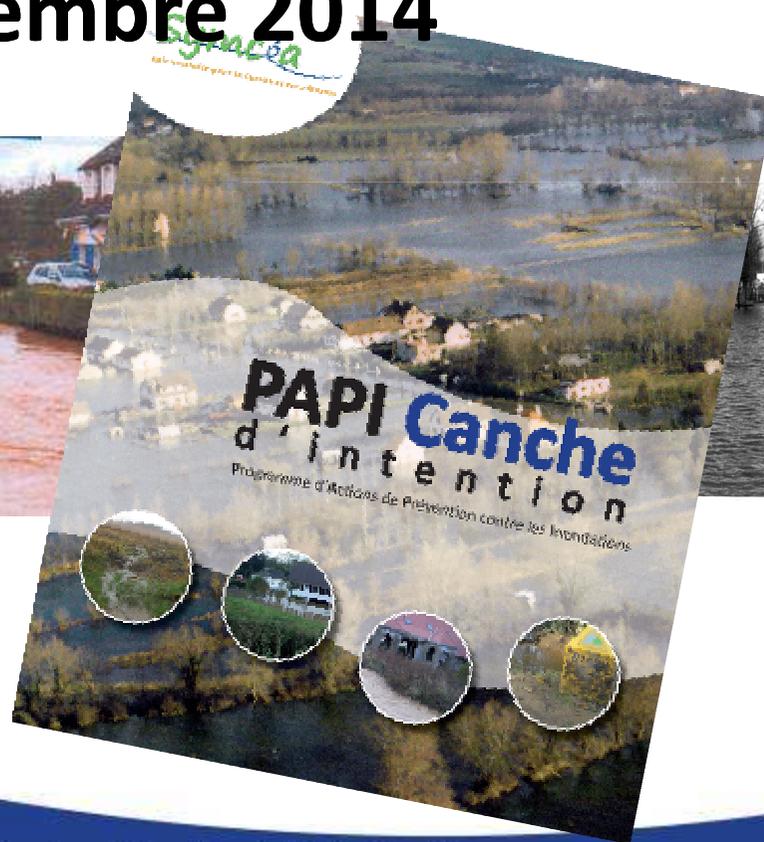
# Contexte du projet

- Hydrauliquement indépendant des bassins versants du Boulonnais, de l'Audomarois et de la Lys (PAPI labellisés ou en réflexion)
- Symcéc** : met en œuvre le SAGE de la Canche





# Commission Inondation Bassin Artois Picardie 5 septembre 2014



Symcóa

# Sommaire

## Le PAPI Canche :

1. Le territoire

2. Le porteur du projet

3. Les problématiques

4. Les objectifs fixés par le PAPI Canche

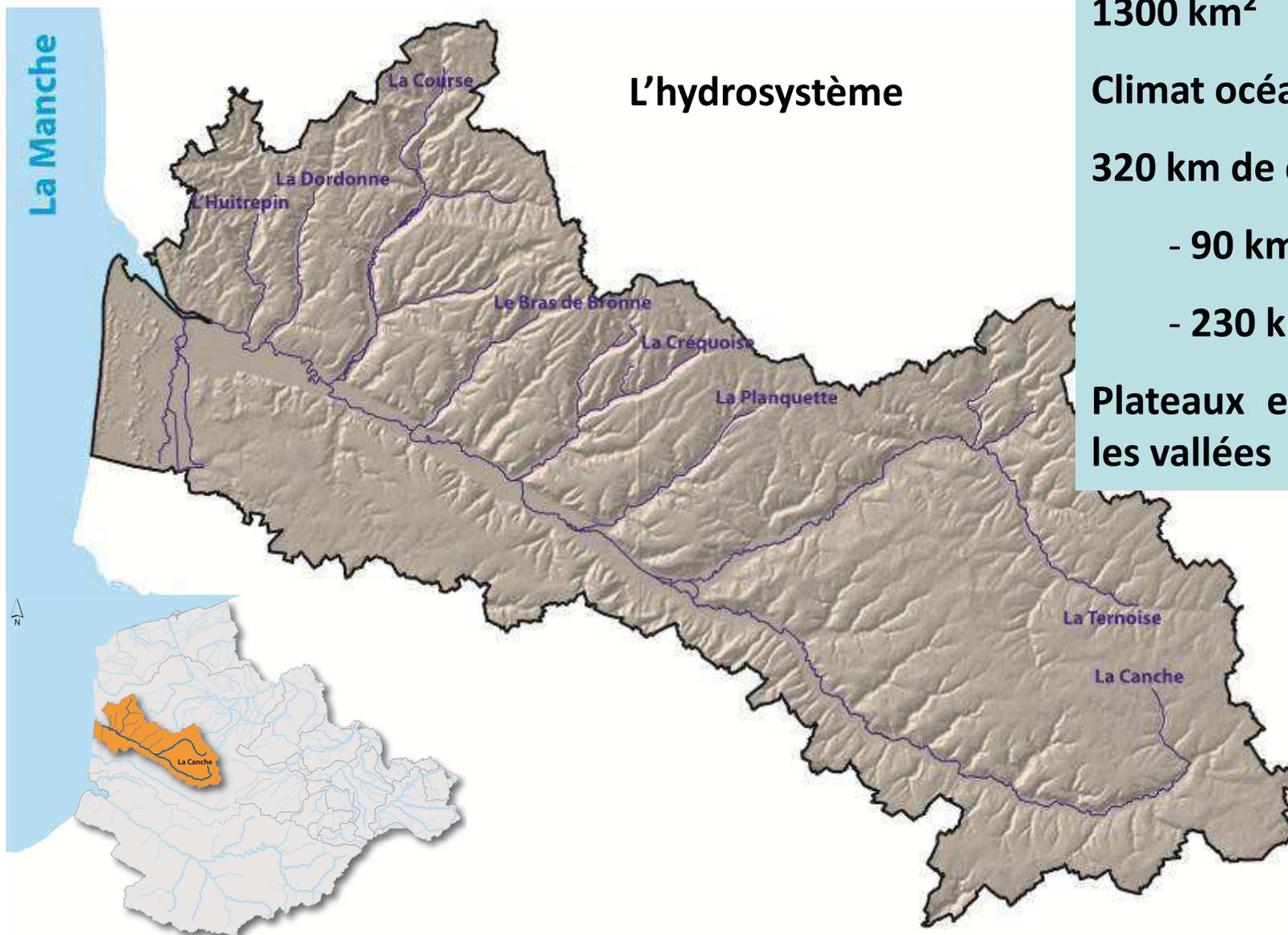
5. La gouvernance

6. Le programme proposé

7. Le budget prévisionnel



# Le bassin versant de la Canche



## L'hydrosystème

- 1300 km<sup>2</sup>
- Climat océanique
- 320 km de cours d'eau
  - 90 km de fleuve
  - 230 km affluents
- Plateaux entaillés par les vallées



# Le bassin versant de la Canche

## Occupation du sol

104 500 habitants

10 villes de plus de  
2 000 habitants

Territoire à  
dominante agricole

Tourisme vert et  
balnéaire



Symcóa



# Le bassin versant de la Canche

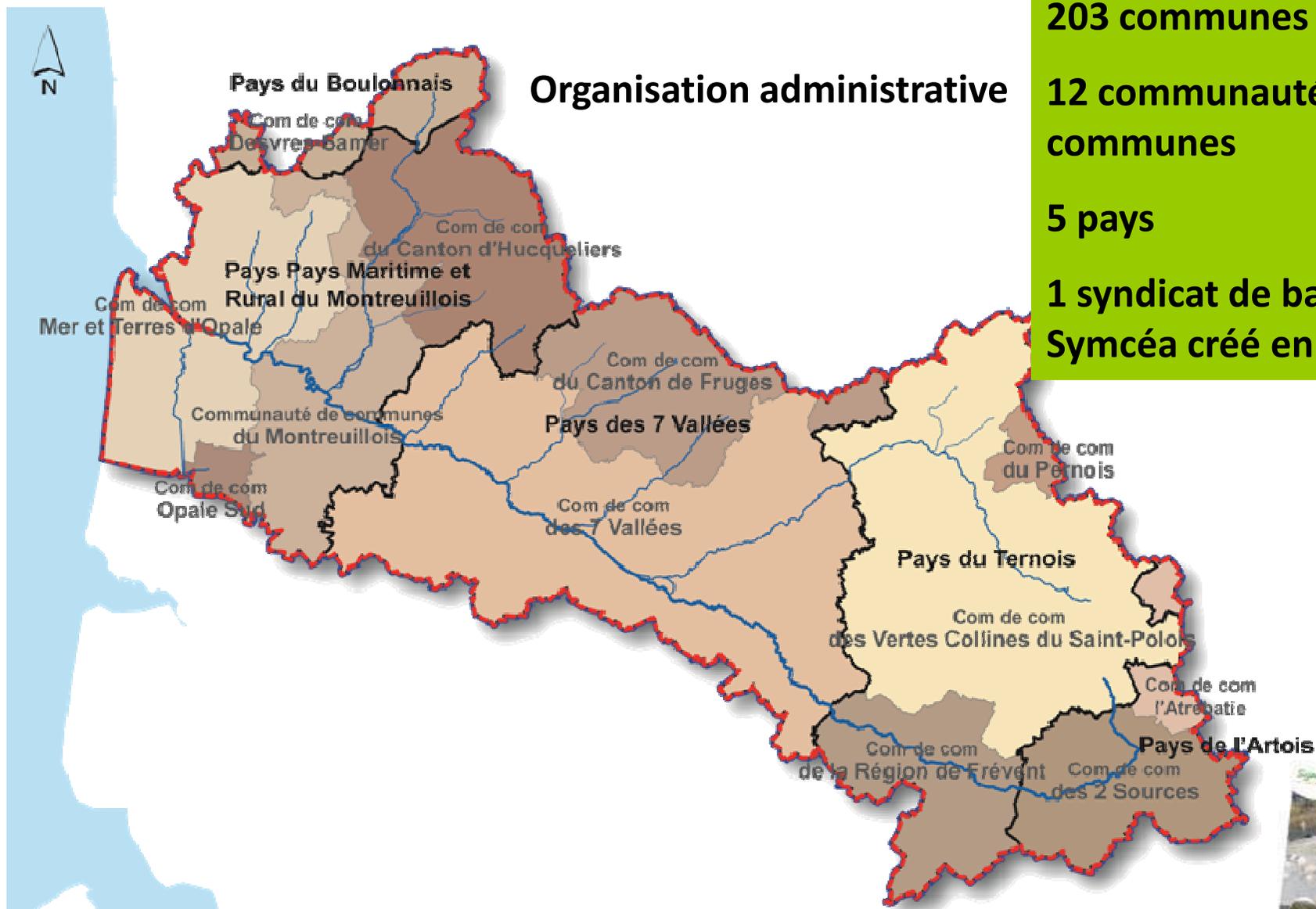
## Organisation administrative

203 communes

12 communautés de communes

5 pays

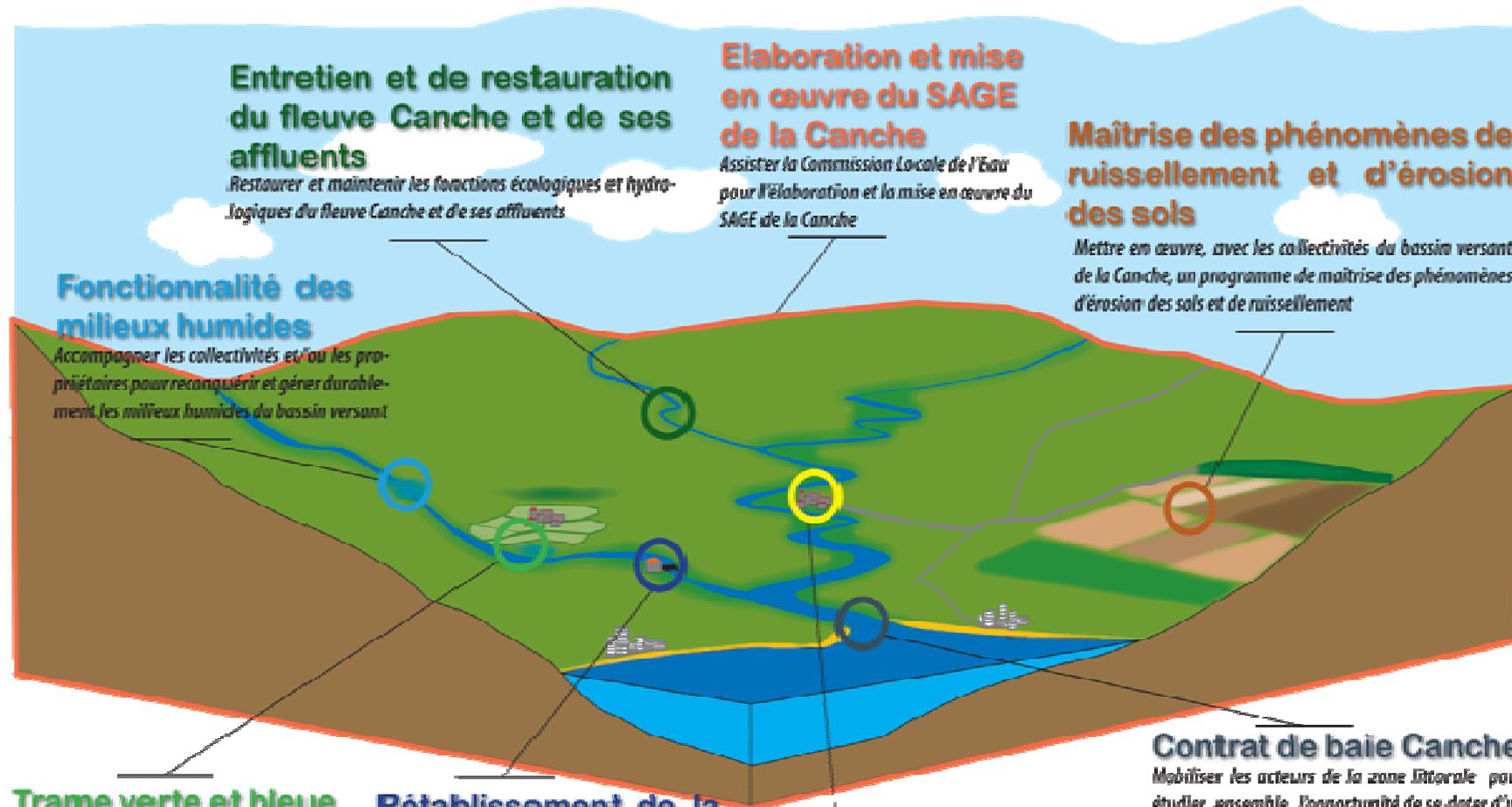
1 syndicat de bassin :  
Symcécà créé en 2000



**Symcécà**

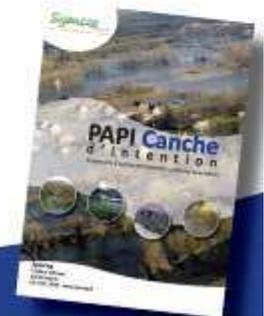


# Le Syndicat Mixte Canche et Affluents



Symcóa

Commission inondation - Bassin Artois Picardie  
5 septembre 2014



# Un bassin versant vulnérable aux inondations

## Les biens et les personnes



## Les activités économiques



## L'environnement

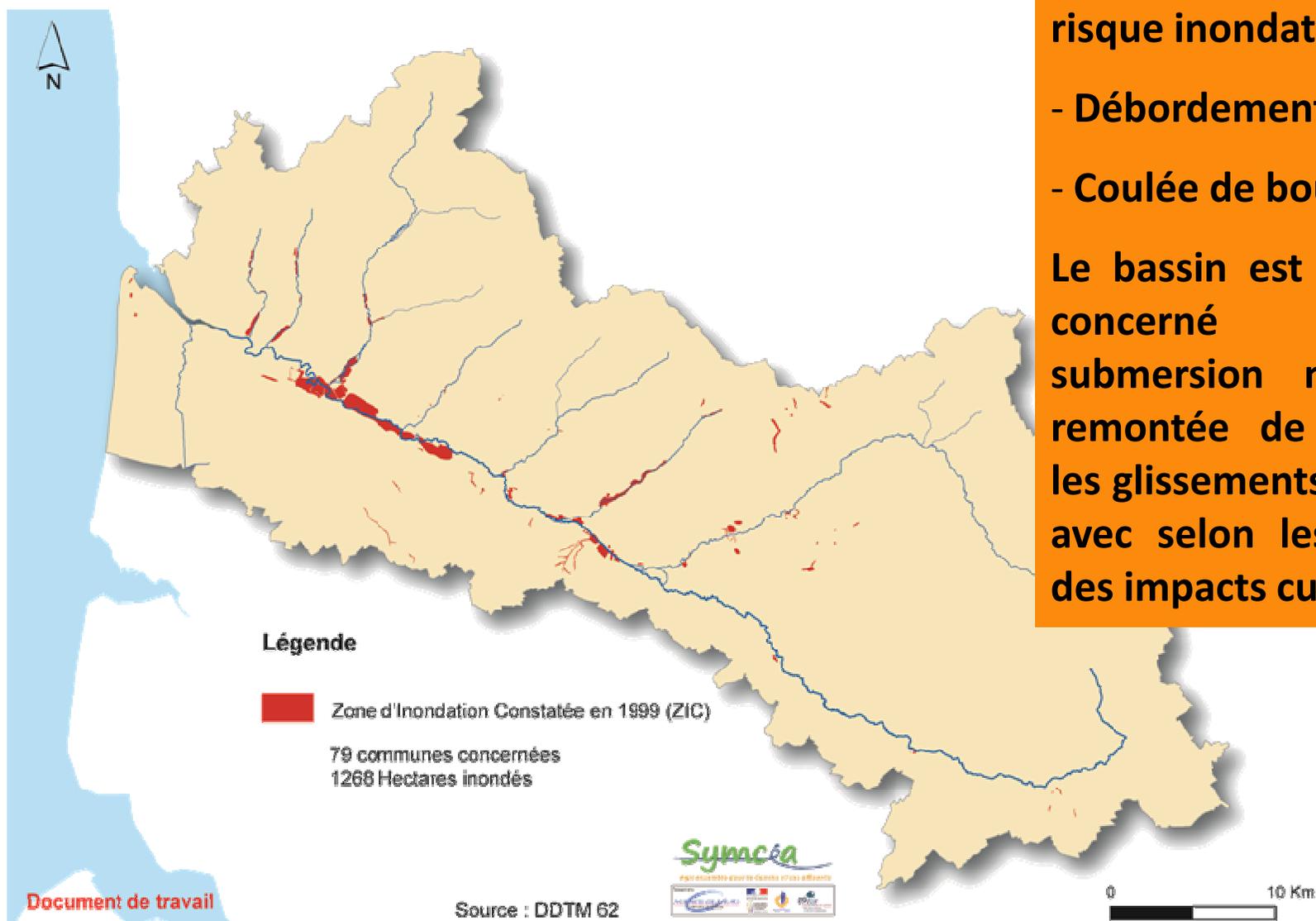


# Les problématiques

2 principaux types de risque inondation :

- Débordement fluvial
- Coulée de boue

Le bassin est également concerné par la submersion marine, la remontée de nappe et les glissements de terrain avec selon les secteurs, des impacts cumulés.



Symcóa



# Les problématiques

## Coulée de boue



## Débordement fluvial



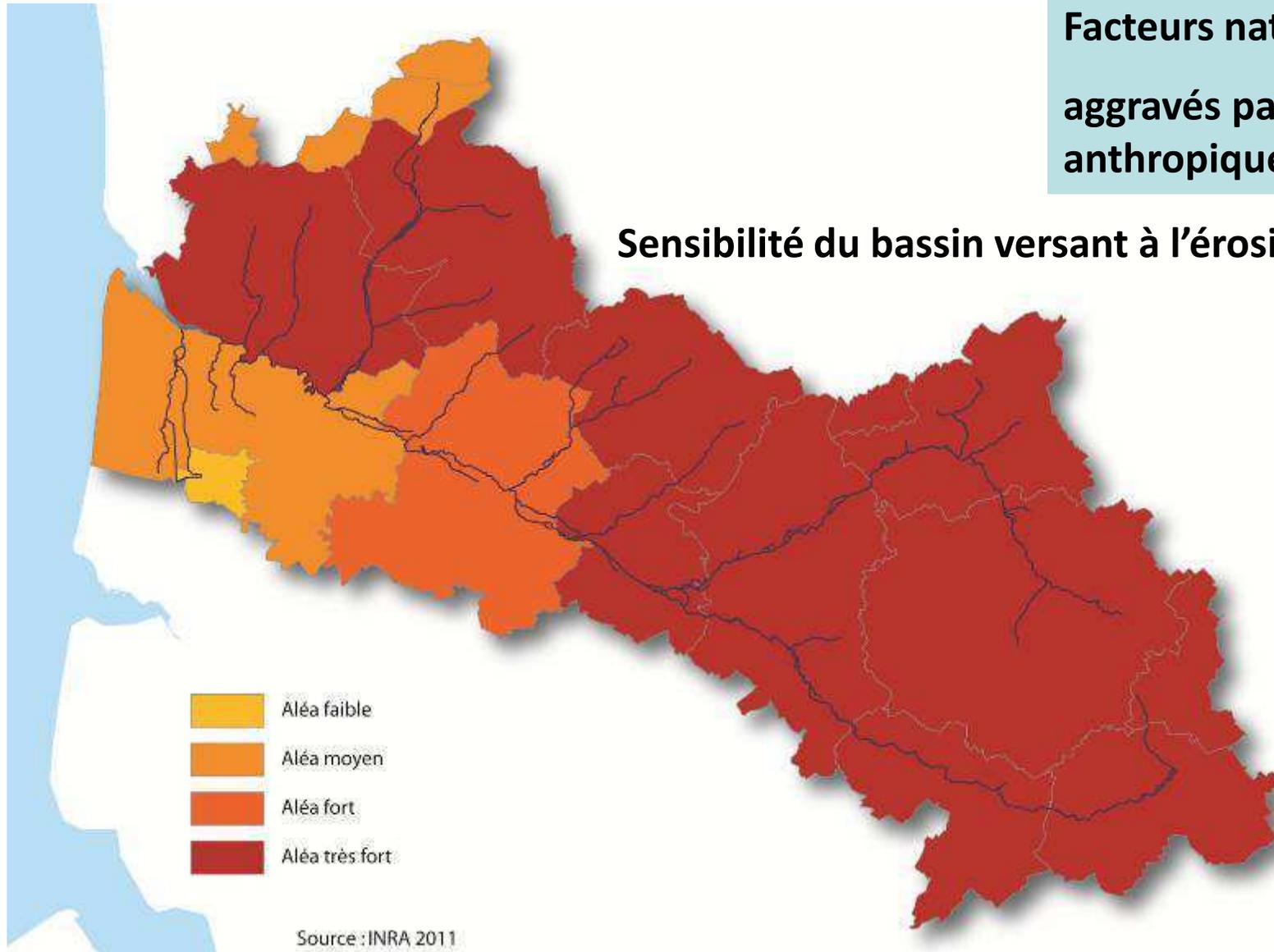
**Le PAPI n'inclut pas la gestion des risques littoraux mais intégrera les réflexions et actions en cours (Contrat de Baie, PPR Littoral) et s'assurera de la cohérence des programmes.**

# Les coulées de boue

Facteurs naturels...

aggravés par les facteurs anthropiques

Sensibilité du bassin versant à l'érosion des sols



- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort
- Aléa très fort

Source : INRA 2011

Symcóa

Commission inondation - Bassin Artois Picardie  
5 septembre 2014



# Les coulées de boue



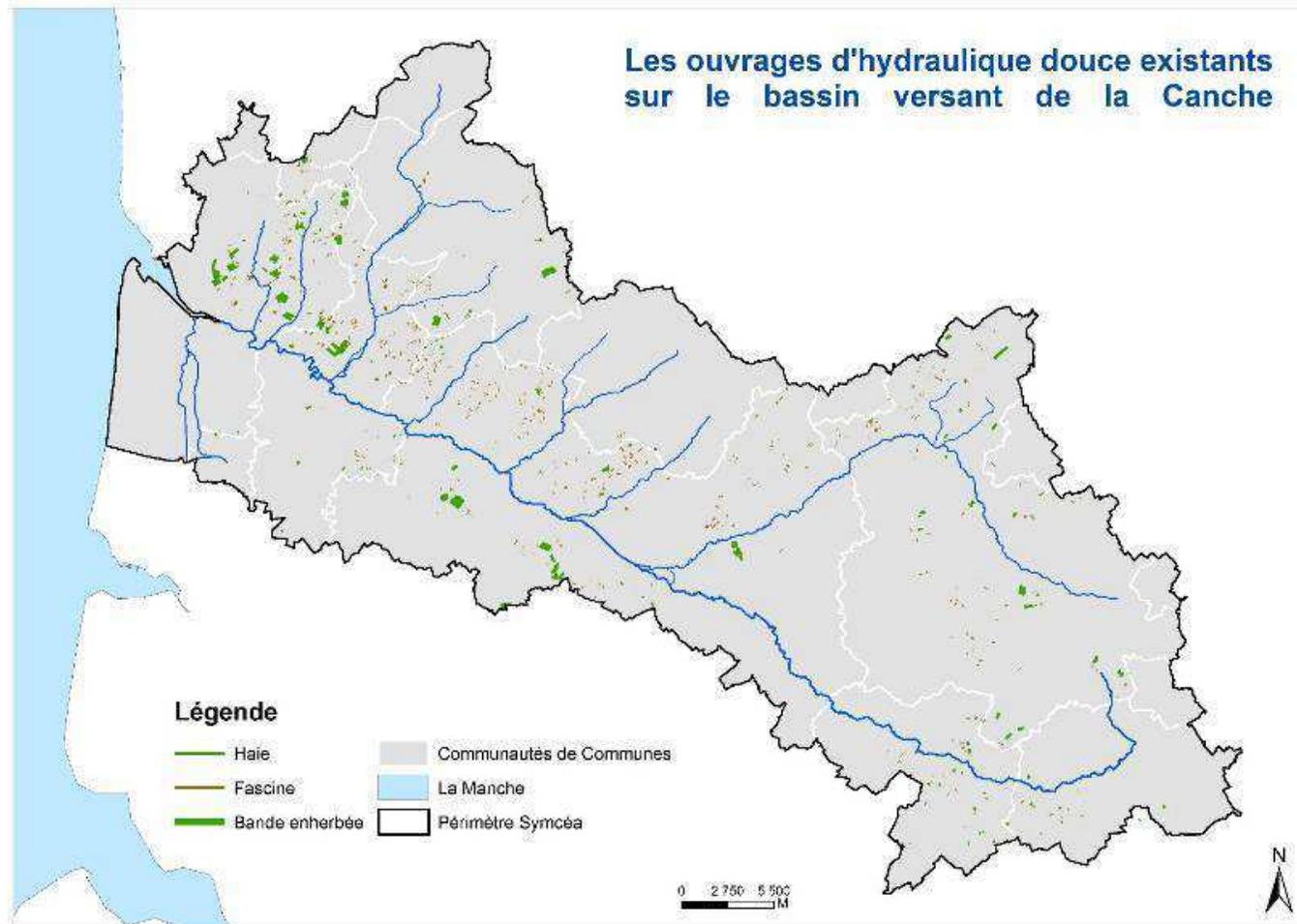
**Les dégâts constatés mais sans évaluation économique des impacts**

**Symcóa**

Commission inondation - Bassin Artois Picardie  
5 septembre 2014



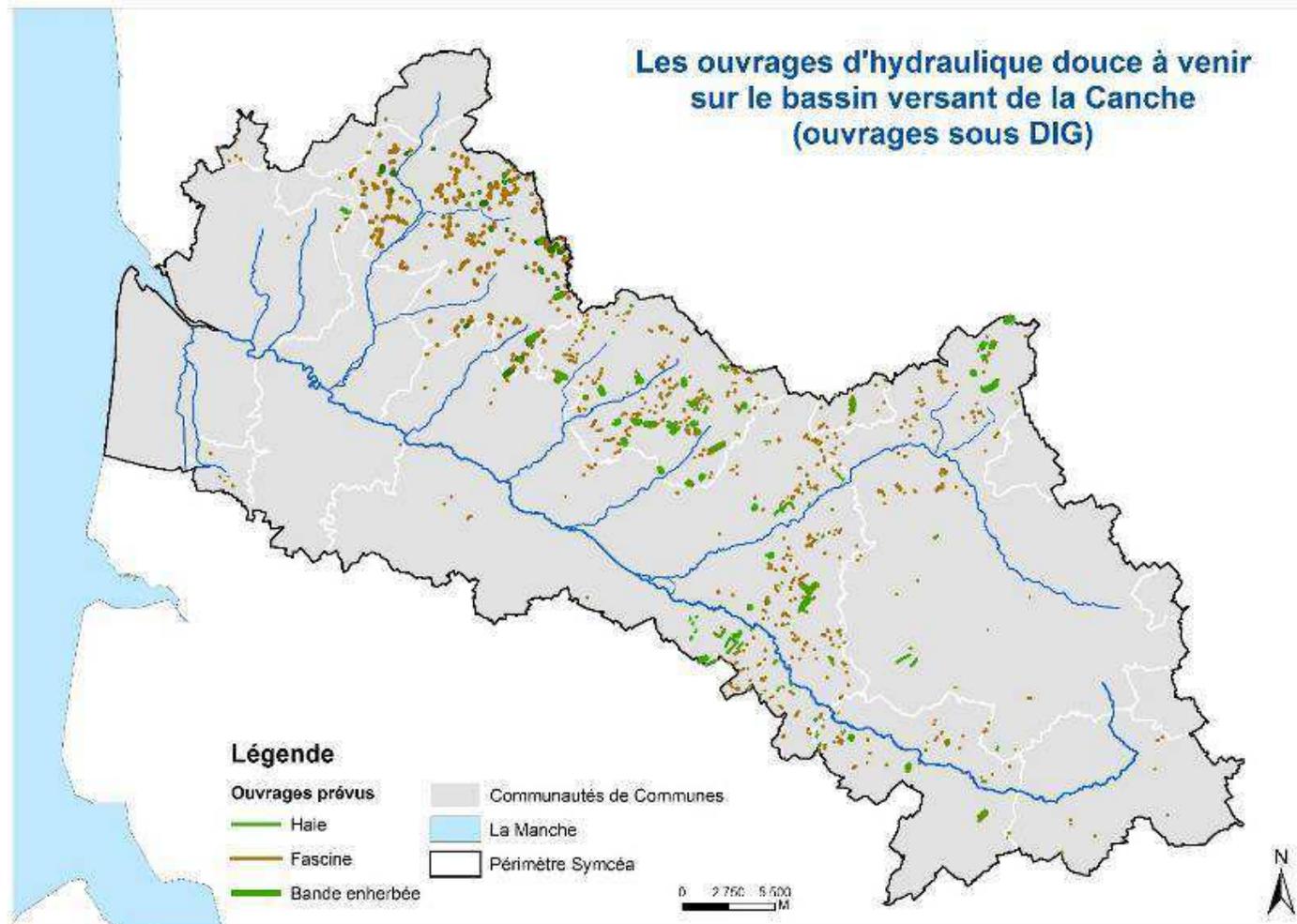
# Les coulées de boue



Les actions :

- Premières actions ponctuelles dans les années 80
- Mise en place des premiers ouvrages d'hydraulique douce dans les années 90 (fascines)
- Programmes portés par les EPCI-FP dans années 2000
- 2014 : Tout le territoire engagé dans un programme de travaux légers

# Les coulées de boue



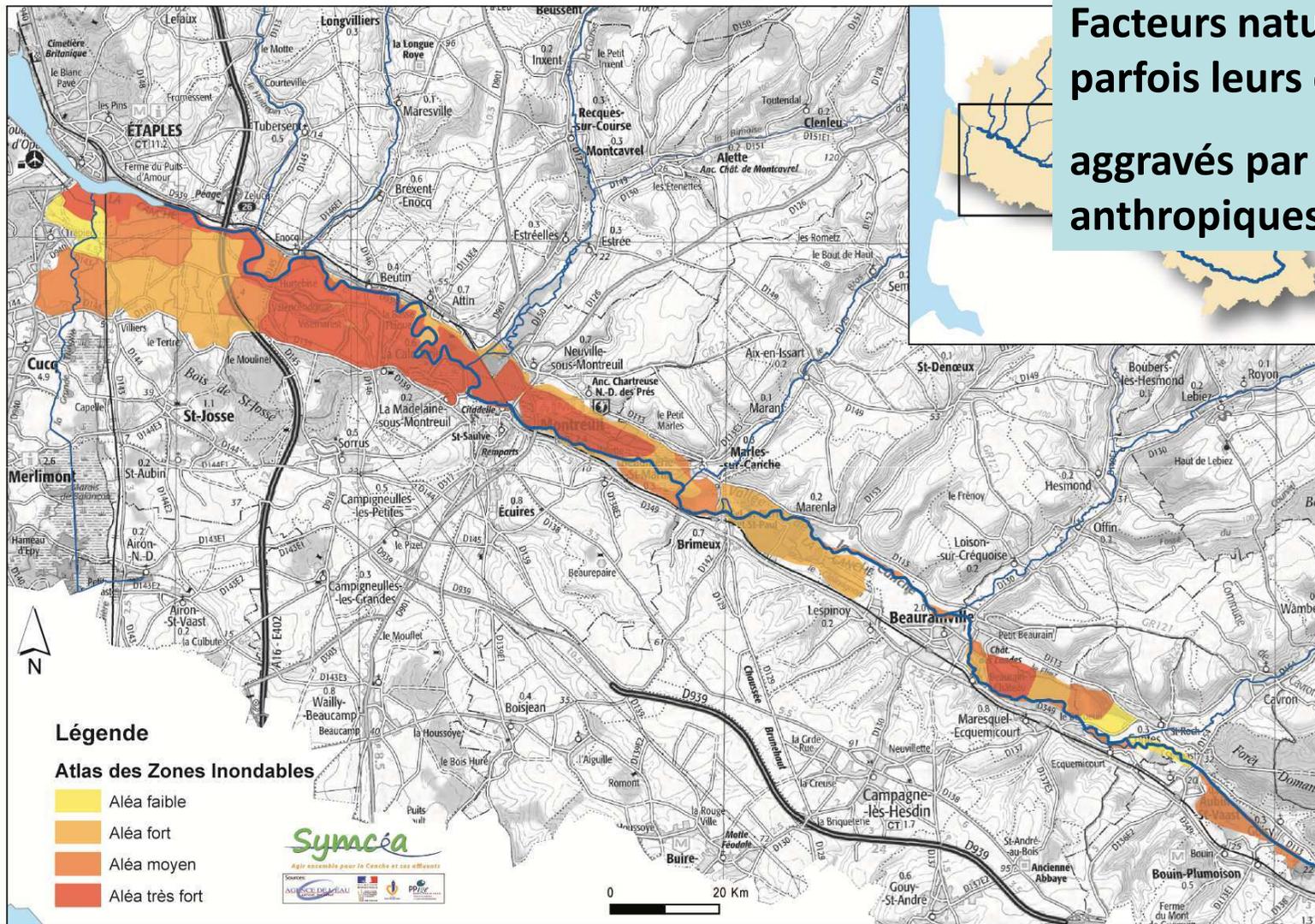
Les actions :

- Premières actions ponctuelles dans les années 80
- Mise en place des premiers ouvrages d'hydraulique douce dans les années 90 (fascines)
- Programmes portés par les EPCI-FP dans années 2000
- 2014 : Tout le territoire engagé dans un programme de travaux légers

# Débordement fluvial : Basse vallée de la Canche

Facteurs naturels et parfois leurs cumuls...

aggravés par les facteurs anthropiques



**Symc3a**



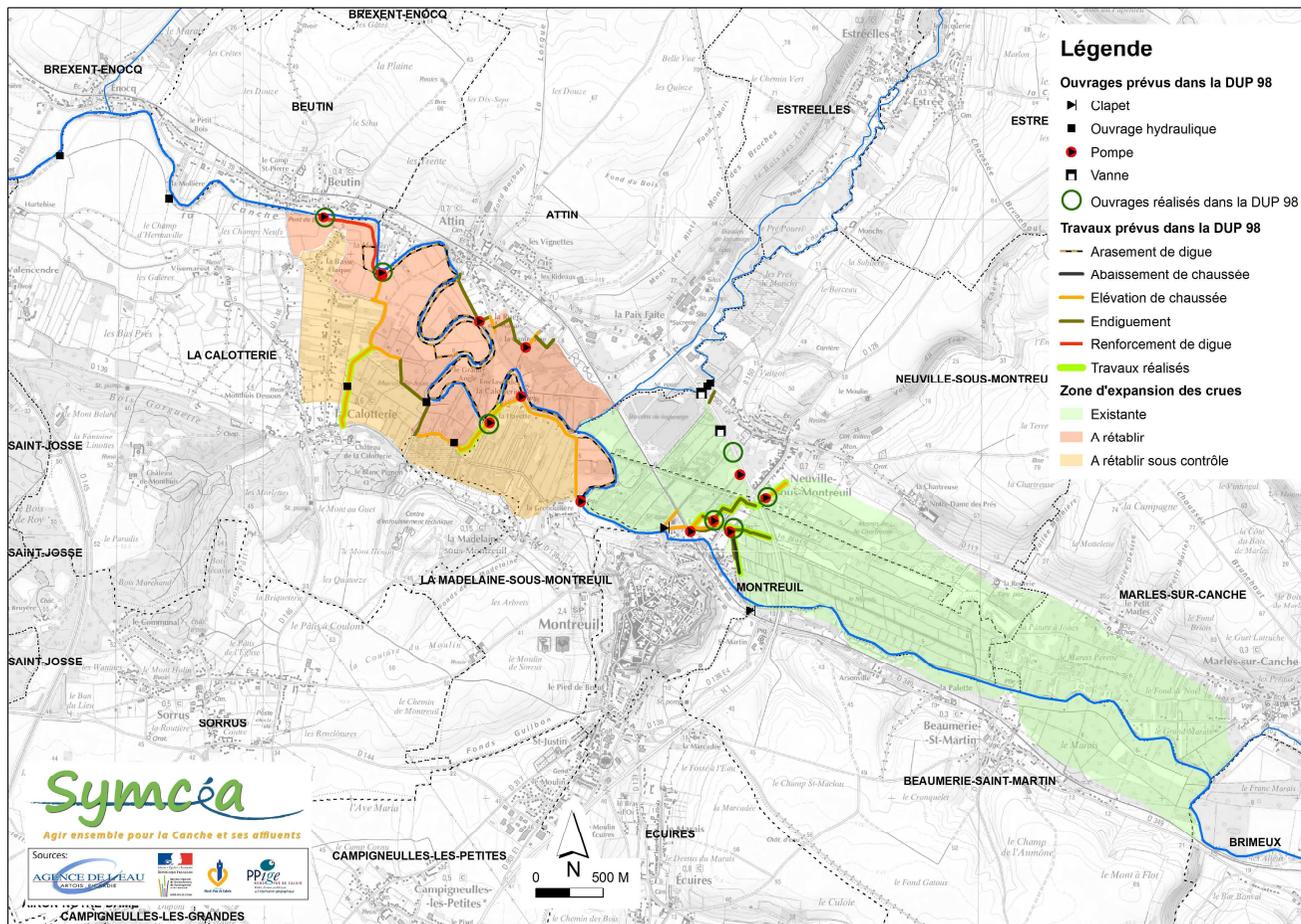
# Débordement fluvial : Basse vallée de la Canche



**Les dégâts constatés sans évaluation économique des impacts**



# Débordement fluvial : Basse vallée de la Canche



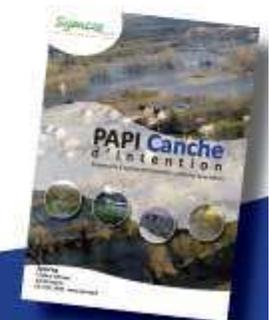
## Les actions :

- PPRi approuvé en 2003

- DUP 1998 (SIABVC)

- Des travaux ponctuels

- Procédure de classement des ouvrages initiée par la DDTM



# **Synthèse : Une connaissance incomplète des enjeux**

## **Des réflexions et actions à renforcer**

**Les phénomènes d'inondation concernent l'ensemble du bassin versant**

**Une connaissance fine du territoire et des secteurs exposés**

**Une caractérisation de l'aléa et des enjeux à affiner**

**Un territoire mobilisé qui s'organise pour la maîtrise des risques**

**Une volonté des acteurs de mettre en place une stratégie globale et cohérente**

**Le Symcésa a déposé un dossier de PAPI d'intention auprès du Préfet Coordonnateur de Bassin le 16 avril 2014**

**Symcésa**

Commission inondation - Bassin Artois Picardie  
5 septembre 2014



# Vers une gestion cohérente du risque d'inondation

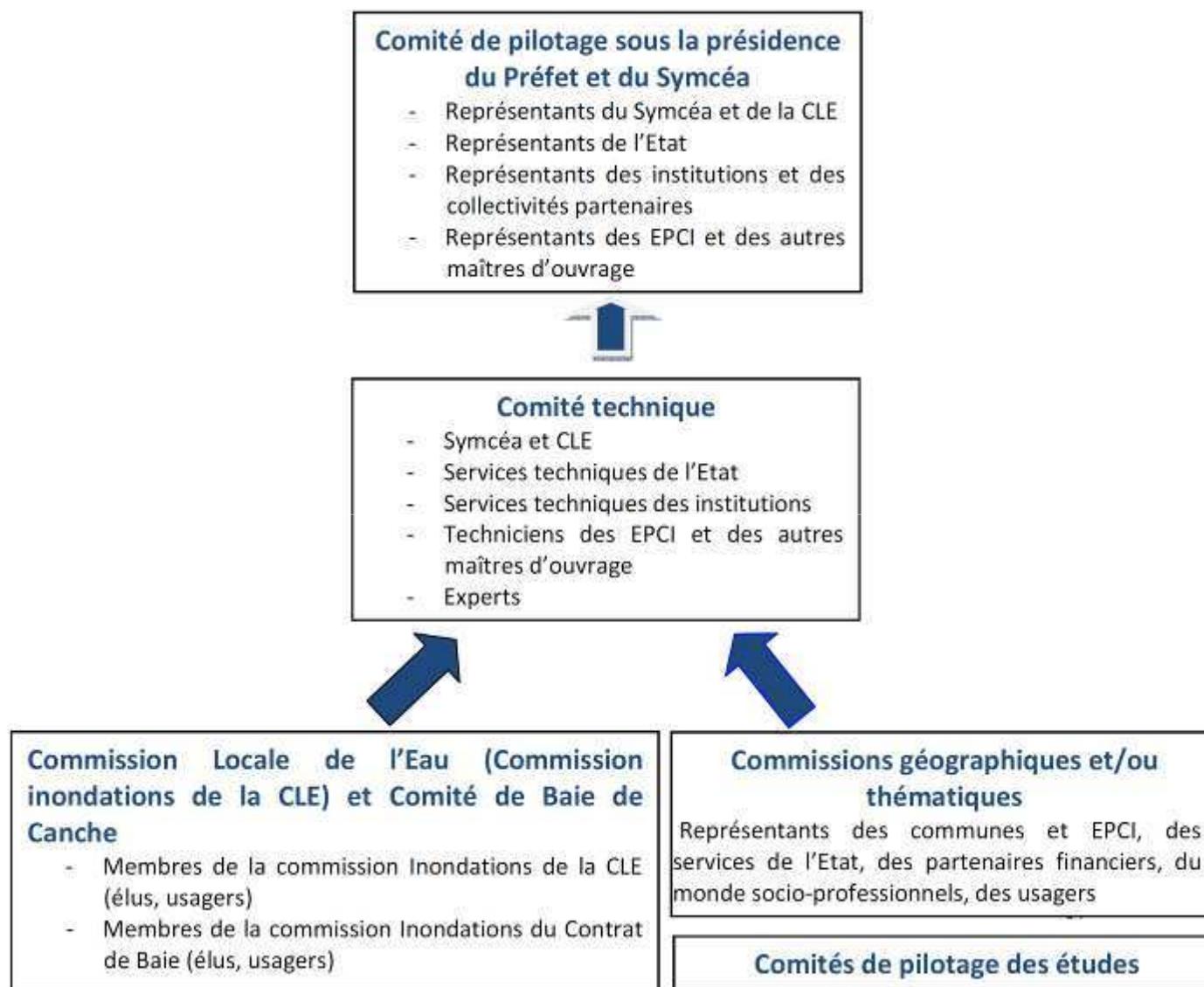
- Engager une véritable démarche autour d'un projet global de gestion du risque

- Réaliser un diagnostic territorial complet permettant de caractériser l'aléa et la vulnérabilité du territoire

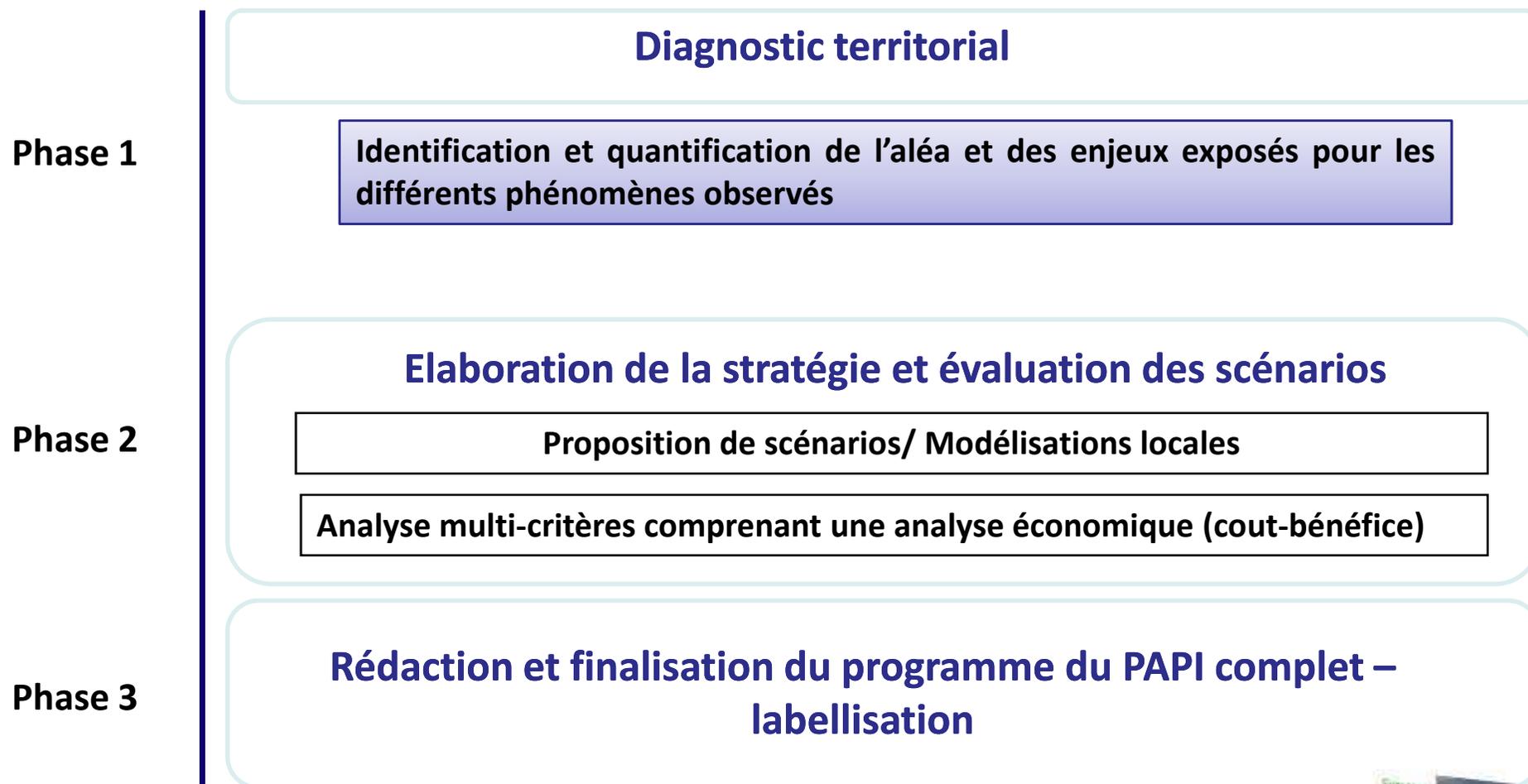
- Définir une stratégie cohérente et partagée par l'ensemble des acteurs en vérifiant la pertinence des scénarios sur la base d'une analyse multi-critères



# La gouvernance du PAPI d'intention portée par le Symcéa



# Les grandes étapes du PAPI (2014-2017)



# Vers un PAPI « complet »

## ❖ **Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque**

Fiche 1 : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Fiche 2 : Elaboration du dossier du PAPI complet

Fiche 6 : La communication et les actions pédagogiques

Fiche 5 : Mise en place de repères de crue

## ❖ **Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise**

Fiche 4 : Accompagnement pour la réalisation des PCS et des DICRIM

## ❖ **Axe 6 : Ralentissement des écoulements**

Fiche 7 : Réalisation et mise en œuvre des plans de gestion des ouvrages d'hydraulique douce

## ❖ **Axe transversal**

Fiche 3 : Pilotage et animation du projet



## Le budget prévisionnel

Partenaires	Prévisions 2014-2017	
	%	Montant TTC
Etat (BOP 181 + FPRNM)	36,91	260 007.00€
Agence de l'Eau Artois Picardie	16,63	117 150.00€
Conseil Régional Nord Pas de Calais	16,15	113 800.00€
Symcécá	30,31	213 578.00€
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>704 535.00€</b>



# Merci de votre attention

*En savoir plus :* [www.symcea.fr](http://www.symcea.fr)

**Symc**éa

Commission inondation - Bassin Artois Picardie  
5 septembre 2014



# Instruction administrative

- **Avis favorable**
  - DDTM 62
  - Conservatoire du littoral
- **Avis en attente**
  - SIDPC 62
  - Pôle Métropolitain de la côte d'opale
- Remarques qui ne remettent pas en cause le projet au stade de la labellisation « PAPI d'intention »
- Remarques à prendre en compte :
  - sur la coordination avec la prévention des risques littoraux ;
  - sur le lien avec les politiques d'aménagement du territoire.



# Le projet

- L'Évaluation Préliminaire des Risques Inondations a recensé 40 communes comptant plus de 80% de leur population dans l'EAIP cours d'eau, des établissements de santé et de secours dans l'EAIP cours d'eau.
- Réserve naturelle nationale de la baie de Canche, réserve naturelle régionale du marais de la Grenouillère, 26 ZNIEFF type 1, 6 ZNIEFF type 2, 6 sites Natura 2000
- Inventaire des zones humides réalisé dans le cadre du SAGE.
- **Les principaux éléments proposés à la commission inondation de bassin :**
  - Périmètre pertinent et cohérent
  - Structure porteuse compétente (territoire)
  - La stratégie et le plan d'actions prévus permettront d'élaborer le diagnostic du territoire
  - Volonté de réaliser un PAPI complet



# Conclusion et proposition

- **Avis favorable avec recommandations**
  - Mener une réflexion sur la compétence « lutte contre les inondations » dans le cadre du futur PAPI complet et de la loi MAPAM
  - Assurer la coordination avec les actions de prévention des risques littoraux (contrat de baie de Canche, PPRL et PAPI de la Bresle, Somme, Authie, et les réflexions portées par la Cellule technique littorale)
  - Élaborer une stratégie au regard de la problématique risques inondation cohérente à l'échelle du système d'endiguement, en favorisant la concertation entre propriétaires de digues
  - Prendre en compte au mieux les résultats des études de dangers portées par la Communauté de communes Mer et Terre d'Opale
  - Équilibrer le programme d'actions du PAPI complet entre les différents axes de la prévention des risques.

